

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 14 mai 2019****Compte-rendu**
COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
 Département de l'Isère

<u>Nombre de conseillers :</u> ☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 17 ☒ Pouvoir(s) : 2 ☒ Votants : 19 <u>Date de convocation :</u> 7 mai 2019 <u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 16 mai 2019 <u>Et de la publication le :</u> 16 mai 2019	L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire. <u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Monique LARGOT, Florence RICHARD. Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS. <u>Ont donné procuration :</u> Michel CHANCY donne procuration à Patrick GIROUD, Brigitte HATAMI-ALAMDARI donne procuration à Muriel GAIFFIER <u>Secrétaire de séance :</u> Dominique UNI
---	---

2019-22 - Garantie d'emprunt Habitat Dauphinois – Contrat de prêt n°94 629

Stéphane TOURNOUD informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme de logements locatifs du *Clos des Amariniers*, Habitat Dauphinois a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant total de 1 556 270.00 € constitué de cinq lignes de prêt. Le bailleur social Habitat Dauphinois a sollicité la commune pour la garantie d'emprunt correspondant au financement PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier de cet emprunt.

Par délibération du 28 septembre 2017 la SMVIC a décidé la prise en charge des garanties d'emprunts des bailleurs à hauteur de 50% pour les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants, la commune de Saint Vérand s'étant prononcé sur le principe du complément de garantie. Une délibération spécifique par opération est néanmoins nécessaire pour confirmer les montants de garantie, eu égard au contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt expliqué ci-dessus.

2019-23 – Acquisition de terrain situé avenue de Daumont / impasse du Canal

Stéphane TOURNOUD explique que la commune souhaite se porter acquéreur d'une emprise foncière concernant l'emplacement réservé n°8 inscrit au PLU sur la propriété cadastrée D703 de M. et Mme GENOVESE. Cette acquisition foncière concerne une bande de terrain de 4 m de large, d'une superficie d'environ 168 m², pour un prix de 40 € le m². Ce foncier permettra à terme de réaliser la piste cyclable en bordure de la RD518. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition ci-dessus.

2019-24 – Convention d'utilisation du stade Jean-Marie Varloteaux

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, Jean-Philippe GORON explique que la Commune réalise des équipements sportifs et assure la maintenance de ceux existants. Elle les met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement. La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'AS VER SAU des locaux, des vestiaires et des terrains du Stade Jean-Marie Varloteaux, situés rue du Stade. Les biens immobiliers mis à disposition sont :

- ✗ Un bâtiment de 115m² composé d'un bureau, locaux de rangement, laverie et toilettes ;
- ✗ Un bâtiment attenant de 190m² composé d'une salle de réunion, local rangement, vestiaires joueurs et arbitres, toilettes et chaufferie ;
- ✗ Également trois terrains de football : un terrain stabilisé d'environ 2 200 m², un terrain d'entraînement d'environ 5 000m² et du terrain d'honneur Jean-Marie Varloteaux ;
- ✗ Également un parking pour joueurs et officiels ;
- ✗ Ainsi que les abords des terrains et bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention ci-dessus.

2019-25 – Tarifs périscolaires de l'accueil de loisirs Zébulon et de la cantine scolaire applicables à partir du 1^{er} septembre 2019

Dominique UNI, première adjointe, présente les deux propositions de la commission *Éducation et Jeunesse* en ce qui concerne les tarifs périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve à partir du 1^{er} septembre 2019, les tarifs suivants (proposition n°1) :

QUOTIENT FAMILIAL	PAUSE MÉRIDIANNE AVEC REPAS (11h30-13h30)
0 à 300	3.00 €
301 à 600	3.50 €
601 à 900	4.00 €
901 à 1200	4.50 €
1201 à 1500	4.86 €
1501 à 1800	4.96 €
A partir de 1801	5.06 €

2019-26 - Tarifs périscolaires de l'accueil de loisirs Zébulon applicables le mercredi matin à partir du 1^{er} septembre 2019

Dominique UNI, première adjointe, présente la proposition de la commission *Éducation et Jeunesse* en ce qui concerne les tarifs périscolaires du mercredi matin à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT 12 MERCREDIS Enfants habitant Saint-Vérand
0 à 300	48.00 €
301 à 600	54.00 €
601 à 900	60.00 €
901 à 1200	66.00 €
1201 à 1500	72.00 €
1501 à 1800	81.00 €
A partir de 1801	90.00 €

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT 12 MERCREDIS
	Enfants n'habitant pas Saint-Vérand
Jusqu'à 900	90.00 €
A partir de 901	120.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la proposition ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2019.

2019-27 – Accueil de loisirs Zébulon – Tarifs du mini-camp organisé du 15 au 19 juillet 2019

Dominique UNI, première adjointe, présente les tarifs de l'Accueil de Loisirs ZÉBULON pour le mini camp organisé cet été à Saint-Julien- en-Vercors du 15 au 19 juillet 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs
0 à 350	111.00 €
351 à 600	128.00 €
601 à 900	153.00 €
901 à 1200	170.00 €
1201 à 1500	196.00 €
1501 à 1800	221.00 €
A partir de 1801	247.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – jusqu'à 900	247.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – à partir de 901	270.00 €

Questions diverses

Olivier GAILLARD rappelle la *Journée Élagage* du samedi 25 mai et l'inscription en mairie. Une réunion préparatoire aura lieu le 22 mai. L'organisation sera adaptée au nombre de participants.

Olivier GAILLARD donne également le bilan de la Commission Élagage. Cette dernière a effectué la tournée des chemins communaux le mardi 7 mai. Elle a repéré ce qui était à faire et ce qui était urgent (arbres risquant de tomber sur les lignes électriques, téléphoniques ou se situant sur le passage du car scolaire). Les élus concernés se rencontreront à nouveau afin d'organiser une réunion d'information en direction des propriétaires concernés.

Monique LARGOT fait également un point sur la Commission Mobilité de la SMVIC qui a eu lieu le 13 mai 2019, notamment en ce qui concerne l'appel à projet de l'ADEME VELOS ET TERRITOIRE. Le dossier SMVIC, monté par le Conseil de Développement a été retenu mais il y aura une deuxième sélection et il faudra défendre notre candidature. Pour les circuits utilitaires relatifs à la mobilité douce, un rappel a été fait concernant le projet d'aménager une piste cyclable en bordure de la RD 518 entre Saint Marcellin et Saint Vérand pour assurer la sécurité du déplacement.

Le prochain conseil municipal est reporté du mardi 11 juin au mardi 18 juin 2019.